

Rapport 4-8 Avis sur Soutien renforcé au déploiement du Très haut débit	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Mobilités-Énergie Rapporteur : Michel Bergeret	Séance plénière Mardi 28 mars 2017

Le déploiement du Très Haut Débit et surtout son accélération est devenu un enjeu primordial que la Région Bourgogne-Franche-Comté entend satisfaire prioritairement dans son plan de mandat 2016-2021.

112 M€ de financements y ont été affectés dans la période antérieure (2014-2020) en cumulant les deux anciennes régions, représentant 19 % des investissements publics (600 M€) prévus.

L'Exécutif affiche une exigence d'accélération dans cette nouvelle mandature, coordonnée dans une logique cohérente avec son soutien au développement des usages. Cette stratégie de transformation numérique, en amplification de celle amorcée antérieurement engage un projet caractérisé par trois axes complémentaires.

- un effort très important sur le Très Haut Débit : Financier et partenarial,
- un choix technologique alternatif ayant un effet booster à court terme, sans remise en cause du FTTH (fibre jusqu'à la maison),
- une méthode pour devenir un acteur majeur en France dans les politiques publiques visant à développer les usages numériques.

L'objet de ce rapport vise la mise en œuvre des modalités et les moyens qui y sont consacrés ; les subventions correspondantes aux actions et soutiens prévus ne sont pas ici abordées et feront l'objet de décisions ultérieures en Assemblée plénière ou en Commission permanente du Conseil Régional.

Quelques précisions sur les 3 axes :

1^{er} Axe : l'Accélération du développement du THD

Pour la partie financière, dans la Zone des réseaux d'initiatives publique (RIP), la Région apporte aux maîtres d'œuvre départementaux, un financement complémentaire de 50 M€ représentant globalement près de 27 % de leurs projets respectifs. Ce financement complémentaire s'applique selon des modalités respectant 3 principes :

- prise en compte du caractère rural basé sur le plafond fixé par le FSN (Fonds national pour la Société Numérique),
- proportionnalité de l'aide lié au nombre de prises optiques réalisées et aux prises complémentaires nouvelles,
- engagement des Départements sur les délais, la transparence des données, et l'association de la Région aux décisions commerciales pour l'exploitation des RIP.

Pour le partenariat, ciblant le respect des délais de déploiement dans les zones AMII (zones conventionnées) : Co-signature de la Région avec l'opérateur privé des conventionnements entre les Maîtres d'ouvrages et les EPCI concernés (dont 16 portés par ORANGE) en application des engagements pris par la Commission de Concertation Régionale d'Aménagement Numérique (CCRANT).

2^e Axe : le Mix-Technologique

Ce choix fondé sur une expérimentation probante basée sur la « 4G fixe » (alternative à l'accès classique et à la solution satellite) permet de désenclaver immédiatement les zones rurales privées de l'accès au numérique ; ce Mix-Technologique représente donc une forme d'accès et de montée en débit efficace (combinaison avec le réseau cuivre en fin de parcours) et satisfaisant pour le public, en attendant le déploiement de la fibre optique.

Cette option technologique permet d'envisager, là où la fibre n'est pas ou ne sera pas disponible avant 5 ans environ, un accès nominal de l'ordre de 30 Mb/s en débit descendant et de 5 Mb/s en débit ascendant.

3^e Axe : la co-construction d'une politique ambitieuse des usages numériques

En complément des initiatives déjà en cours, (E-Administration et ERUTDITE) sur le développement des usages numériques innovants, la Région lance une large concertation des acteurs sociaux-économiques organisés et une consultation tous azimuts des écosystèmes qu'ils constituent.

La méthode retenue consiste à croiser les expériences à tous les niveaux, local, régional, national et européen pour en tirer la quintessence.

Objectif affiché : une co-construction de la « transformation numérique de la Bourgogne-Franche-Comté » dans un modèle de politique publique exemplaire, innovant et participatif pour le déploiement des usages numériques.

Le CESER Bourgogne-Franche-Comté approuve la stratégie dynamique envisagée et souligne les quelques points particuliers suivants :

- La prise de conscience du besoin d'accélération de l'accès au Très Haut Débit est sérieusement traduite par des moyens conséquents et des actions concrètes.
- La nécessité concomitante de satisfaire, dans des délais très courts, l'accès Internet des zones rurales en situation de fracture numérique par une montée en débit est également sérieusement prise en compte et s'appuie sur une technologie alternative prometteuse qui n'hypothèque pas pour autant la fibre à moyen terme.
- La cohérence indispensable entre la volonté de développer les usages et l'accès simultané à un THD semble désormais acquise et clairement affichée : en matière numérique, usages et très haut débit sont indissociables.
- L'engagement financier ciblé sur cette stratégie est significatif et l'abondement nouveau de 50 M€ vient s'ajouter aux 112 M€ déjà engagés dont environ 25 % seulement sont actuellement consommés, traduisant la réelle volonté exprimée par la Région ; la rapidité de la consommation de ces crédits sera d'ailleurs un indicateur à suivre attentivement pour l'efficacité du dispositif proposé.
- L'effet levier des financements régionaux est très important, coefficient de l'ordre de x6, et doit être souligné dans le contexte où la compétence partagée est de surcroît bien coordonnée entre les responsabilités des SDAN (Schémas départementaux de l'aménagement du numérique), la SCORAN (Stratégie de coordination régionale de l'aménagement numérique) ainsi que les travaux de la CCRANT (Commission de concertation régionale de l'aménagement numérique du territoire)

L'approbation du CESER en l'état du dossier, emporte une nécessité d'un suivi attentif et fréquent, tant les attentes des populations concernées sont grandes et l'évolution du fait numérique est tellement rapide.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclaration d'André Colin, au nom de la CGT

La CGT au CESER a souvent pointé la nécessité que tous les citoyens puissent avoir un accès amélioré aux services publics. Les conditions d'accès à la technologie numérique par les citoyens sont très inégales suivant leurs lieux de résidence dans notre région. La CGT constate et déplore que les politiques successives conduites en termes d'aménagement numérique n'aient pas réduits les inégalités territoriales.

Les seize plus importantes agglomérations de la région représentant 40 % de la population seront éligibles et couvertes par Orange sur ses fonds propres avec une rentabilité socio-économique positive pour l'opérateur.

60 % de la population de la région vit donc en dehors de ces zones conventionnées ou dites AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement), c'est à dire avec une rentabilité socio-économique négative pour un opérateur privé. Les opérateurs n'investissent plus dans les zones les moins densément peuplées, estimées trop peu rentable.

C'est donc la Région et les Départements qui endosseront et assumeront le service public de l'aménagement numérique pour ces territoires.

La libéralisation des télécoms, les choix politiques ont provoqué le désengagement des opérateurs qui amène les collectivités à investir avec des fonds publics dans les réseaux depuis plusieurs années, une note payée deux fois par les contribuables...mais tout va bien !

La CGT regrette et condamne les stratégies uniquement guidées par le profit pour les opérateurs.

Au regard des éléments contenus dans l'avis du CESER, (pas de contexte ni d'analyse), la CGT apporte un soutien modéré au projet d'avis, mais au regard de la situation de fracture numérique dans laquelle se trouve un nombre important d'usagers de Bourgogne Franche-Comté, la CGT votera l'avis.